

Tableau de suivi administratif du renouvellement des contrats-programmes

Appellation du CC	Localité	cat au 31/12/08	cat attendue	Rapporteur 3C	Date de la 3C	Avis de la 3C	Décision de la Ministre
ASBL "Cultur'Ama" Centre culturel d'Amay	AMAY	2	1	P. Guisen	3/12/2008	Reconnaissance et classement en catégorie 1	Catégorie 1
ASBL Centre culturel d'Andenne	ANDENNE	1	1+	P. Deman	23/06/2008	Reconnaissance et classement en catégorie 1 avec prise en considération d'un maximum de 136.165 € valorisables.	Reconnaissance et classement en catégorie 1 avec accord pour un financement additionnel d'un montant de 24.800 € portant la subvention ordinaire de la CF à 126.817,77 €
ASBL "Escale du Nord", Centre culturel d'Anderlecht	ANDERLECHT	3	3	S. Herreman et M. Segers	23/11/2009	Reconnaissance et classement en catégorie 3, sous réserve de l'avis de la COCOF	Reconnaissance et classement en catégorie 3
ASBL Centre culturel d'Ans	ANS	1	1+	C. Boucq	10/09/2008	Reconnaissance et classement en catégorie 1 avec prise en considération d'un montant de 132.000 € valorisables.	Reconnaissance et classement en catégorie 1 avec accord pour un financement additionnel d'un montant de 24.800 € portant la subvention CF à 126.818,77 €.
ASBL Foyer socio-culturel d'Antoing	ANTOING	1	1		10/09/2008	Reconnaissance et classement en catégorie 1	Catégorie 1
ASBL Maison de la Culture d'Arlon	ARLON	R1	R1 + 20%	D. Caille & P. Deman	31/03/2009	Reconnaissance et classement en catégorie régionale 1, avec évaluation intermédiaire (maintien de la subvention actuelle)	Reconnaissance et classement en catégorie 1 avec maintien de la subvention actuelle et évaluation endéans les deux ans
ASBL Maison culturelle de Ath	ATH	R2	R1	R. Burton	28/04/2009	Reconnaissance et classement en catégorie régionale 1.	Reconnaissance et classement en catégorie 1
ASBL Centre culturel d'Aubange	AUBANGE	3	2	J.J. Messiaen	3/12/2008	Reconnaissance et classement en catégorie 2	Catégorie 2
ASBL Centre culturel de Bastogne	BASTOGNE	3	2	O. Van Hee	7/10/2008	Reconnaissance et classement en catégorie 2, sous réserve d'un plan d'apurement en cours ou clôturé.	Catégorie 2
ASBL Centre culturel de la Vallée de Nethen	BEAUVECHAIN	3	3		12/11/2008	Reconnaissance et classement en catégorie 3 sous condition de la conclusion d'un accord transcommunal de subventionnement (Beauvechain et Grez-Doiceau).	Catégorie 3 sous condition de la conclusion d'un accord transcommunal de subventionnement (Beauvechain et Grez-Doiceau).
ASBL Foyer culturel de Beloeil	BELOEIL	3	2	P. Guisen	25/11/2008	Reconnaissance et classement en catégorie 2 avec période probatoire de 2 ans et sous condition d'engagement d'un 3 ^{ème} ETP en animation. Proposition de montant d'aide forfaitaire équivalente au forfait de la catégorie 2.	Catégorie 2 avec période probatoire de 2 ans et sous condition d'engagement d'un 3 ^{ème} ETP en animation. Montant d'aide forfaitaire équivalente au forfait de la catégorie 2.
ASBL "Le Fourquet", Centre culturel Berchemois	BERCHEM-STE-AGATHE	2	1+	C. Faichamps & D. Caille	21/10/2008	Reconnaissance et classement en catégorie 1. 3C attire attention sur nécessité de prévoir un apport complémentaire pour la gestion future de l'infrastructure.	Catégorie 1
ASBL Centre culturel de Bertrix	BERTRIX	1	1+	J. Lanotte	7/01/2009	Reconnaissance et classement en catégorie 1 avec prise en considération d'un maximum valorisable de 174.318 €	Reconnaissance et classement en catégorie 1 avec accord pour un financement additionnel d'un montant de 24.800 euros portant la subvention ordinaire de la CF à 135.481,02 euros,
ASBL Centre culturel de Bièvre	BIEVRE	3	3		17/02/2009	Reconnaissance et classement en catégorie 3 avec évaluation intermédiaire dans 2 ans, sous réserve de l'obtention de documents officiels détaillant les aides indirectes de la Commune .	Catégorie 3 avec évaluation intermédiaire dans 2 ans, sous réserve de l'obtention de documents officiels détaillant les aides indirectes de la Commune .

Tableau de suivi administratif du renouvellement des contrats-programmes

ASBL Centre culturel de Boussu	BOUSSU	3	2	D. Caille	18/03/2009	Reconnaissance et classement en catégorie 3 sous réserve de l'engagement de la Commune sur la parité des apports financiers locaux et communautaires et de la présentation de perspectives budgétaires pluriannuelles (pour la durée du CP) en équilibre, avec évaluation endéans les 2 ans et avec les conditions ci-après : respect de l'autonomie de gestion du CC dans le chef des autorités communales, respect des dispositions légales, décrétales et réglementaires relatives aux ASBL, mise à disposition effective de locaux adaptés à l'accueil des associations.	Reconnaissance et classement en catégorie 3 sous réserve de l'engagement de la Commune sur la parité des apports financiers locaux et communautaires et de la présentation de perspectives budgétaires pluriannuelles pour la durée du CP en équilibre, avec évaluation endéans les 2 ans et sous conditions: du respect de l'autonomie de gestion du CCL dans le chef des autorités communales, du respect des dispositions légales, décrétales et réglementaires relatives aux A.S.B.L., de la mise à disposition effective de locaux adaptés à l'accueil des associations.
ASBL Centre culturel de Braine-L'Alleud	BRAINE-L'ALLEUD	1+	1++	R. Burton	10/09/2008	Reconnaissance et classement en catégorie 1 avec maintien de la subvention actuelle. Remarque sur faiblesse de représentativité des membres de droit dans les instances.	Reconnaissance et classement en catégorie 1 avec accord pour un financement additionnel d'un montant de 24.800 euros portant la subvention ordinaire à 159.303,30 euros.
ASBL Centre culturel de Braine-Le-Comte	BRAINE-LE-COMTE	2	1	J.J. Messiaen	20/01/2009	Reconnaissance et classement en catégorie 1	Catégorie 1
ASBL Centre culturel de Braives-Burdinne	BRAIVES-BURDINNE	3	3		17/02/2009	Reconnaissance et classement en catégorie 3	Catégorie 3
ASBL Centre culturel de Bruxelles Nord	BRUXELLES NORD	2	1	L. Barel	17/02/2009	Reconnaissance et classement en catégorie 1	Catégorie 1
ASBL Foyer culturel de Chapelle-Lez-Herlaimont	CHAPELLE-LEZ-HERLAIMONT	2	2		11/02/2009	Reconnaissance et classement en catégorie 2	Catégorie 2
ASBL "L'EDEN" Centre culturel de Charleroi	CHARLEROI	R1	R1 + 20 %	L. Barel et C. Boucq	21/04/2009	<p>Reconnaissance et classement en catégorie 1, avec maintien de la subvention actuelle et sous réserve que soient transmis les comptes et bilans 2008 approuvés par les instances et que soit attestée la parité des apports locaux. S'il échet, un plan d'apurement officiel sera réclamé.</p> <p>Une évaluation sera réalisée au 1er janvier 2010 et portera sur 4 conditions :</p> <ol style="list-style-type: none"> Rétablir une structure organisationnelle qui garantisse une bonne prise en charge de l'action culturelle d'un centre culturel régional notamment en répondant à l'exigence décrétales d'avoir un animateur-directeur engagé à temps-plein sur ces missions. Conformer les instances aux exigences du décret et les rendre davantage mobilisables dans l'activation de leur mission de définition de projets à mener et du contrôle qui en découle. Assurer le maintien de la « synergie » et dans ce cadre, définir une enveloppe budgétaire à respecter sur la gestion du/des plateaux. Mettre en œuvre une action d'information régionale, tous secteurs confondus, avec supports diversifiés, développant un contenu rédactionnel au-delà des programmes. <p>Par ailleurs, la 3C attire l'attention de la Ministre sur l'intérêt majeur de clarifier et formaliser la synergie EDEN/PBA, notamment en intégrant les outils juridiques et financiers qui lient ces deux ASBL à la CFWB. Si la synergie EDEN/PBA doit être maintenue alors que le projet de fusion est aujourd'hui abandonné, il faut opérer rapidement une série de choix institutionnels et organisationnels afin de garantir, tout à la fois, une indépendance et une véritable coopération entre les deux entités. Cette réflexion prospective et ces choix devraient faire l'objet d'un accompagnement extérieur et aboutir à un contrat de coopération faisant l'objet d'un accord global avec les Pouvoirs publics concernés.</p>	<p>Reconnaissance et classement en catégorie 1 avec accord pour une subvention complémentaire augmentant la subvention de l'année antérieure de 20 %, soit 103.008 € ;</p> <p>sous réserves de l'obtention des comptes et bilans 2008 approuvés par les instances et par l'Inspection ; fourniture de l'attestation communale relative à la parité des apports locaux</p> <p>et sous conditions, soumises à évaluation intermédiaire début 2010 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de la mise en conformité du CA et du Conseil culturel avec les prescrits du décret ; - de la formalisation dans le cadre d'une convention des synergies qui lie le CCR et PBA, ainsi que les budgets y afférents ; - de la création d'un service centré sur la coordination régionale et chargé des missions culturelles territoriales ; - de la mise en œuvre d'une comptabilité spécifique au Service de coordination de l'action régionale et territoriale ; - de l'engagement d'un(e) animateur(trice) responsable de ce volet actions culturelles et développement territorial ; - de l'engagement de personnel d'animation supplémentaire pour l'action culturelle ; - du déploiement effectif de l'action culturelle et territoriale, notamment l'implication plus importante de CCL et de l'associatif ; - de la mise en œuvre d'une information régionale, tous secteurs confondus, avec supports diversifiés développant un contenu rédactionnel au-delà du programme de saison. <p>En outre, l'augmentation accordée ne pourra être affectée qu'au développement des missions et de l'action territoriales.</p>

Tableau de suivi administratif du renouvellement des contrats-programmes

ASBL Centre culturel de Chênée	CHENEE	1+	1++	D. Caille	7/01/2009	Reconnaissance et classement en catégorie 1 avec prise en considération d'un maximum valorisable de 157.650 € et assortie de la condition de clarification de la politique de trésorerie.	Reconnaissance et classement en catégorie 1 avec accord pour un financement additionnel de 24.800 euros, portant la subvention ordinaire de la CF à 152.393,02 euros et assortie de la condition de clarification de la politique de trésorerie.
ASBL "Sud-Haina" Centre culturel de sportif de Chimay	CHIMAY	2	2		18/03/2009	Reconnaissance et classement en catégorie 2	Reconnaissance et classement en catégorie 2
ASBL Centre culturel de Ciney	CINEY	3	3		17/02/2009	Reconnaissance et classement en catégorie 3	Reconnaissance et classement en catégorie 3
ASBL Centre culturel de Colfontaine	COLFONTAINE	2	1	P. Granjean	10/09/2008	Reconnaissance et classement en catégorie 2 sous condition d'engagement d'un 2ème animateur ETP.	Catégorie 2 sous condition d'engagement d'un 2ème animateur ETP.
ASBL "M.J.C" Centre culturel de Comines-Warneton	COMINES-WARNETON	1+	1++	T. Van Campenhout	25/11/2008	Reconnaissance et classement en catégorie 1 avec prise en considération d'un maximum valorisable de 548.256 €.	Reconnaissance et classement en catégorie 1 avec accord pour un financement additionnel d'un montant de 24.800 euros, portant la subvention ordinaire de la CF à 152.393,02 euros
ASBL "La Posterie" Centre culturel de Courcelles	COURCELLES	1+	1+		10/09/2008	Reconnaissance et classement en catégorie 1 avec maintien de la subvention actuelle.	Reconnaissance et classement en catégorie 1 avec maintien de la subvention actuelle de la CF à 127.871,28 euros.
ASBL Centre culturel du Brabant Wallon	COURT-SAINT-ETIENNE	R2	R1	N. Albaret	28/04/2009	Reconnaissance et classement en catégorie régionale 1, la 3C propose une augmentation de minimum 20 % de la subvention ordinaire de CCBW (l'augmentation attendue est de 83821 euros).	Reconnaissance et classement en catégorie 1
ASBL "Christian Colle" Centre culturel de Couvin	COUVIN	3	3		11/02/2009	Reconnaissance et classement en catégorie 3	Catégorie 3
ASBL Centre culturel de Dinant	DINANT	R1	R1 + 20%	F. Baeckens	24/03/2008	Reconnaissance et classement en catégorie régionale 1 avec prise en considération d'un maximum valorisable de 579.214 euros.	Reconnaissance et classement en catégorie régionale 1 avec prise en considération d'un maximum valorisable de 579.214 euros.
ASBL Centre culturel de Dison	DISON	1	1+	O. Van Hee	21/10/2008	Reconnaissance et classement en catégorie 1 avec prise en considération d'un maximum de 122.414,66 € valorisables.	Reconnaissance et classement en catégorie 1 avec accord pour un financement additionnel d'un montant de 24.800 euros portant la subvention ordinaire de la CF à 135.481,02 euros,
ASBL Centre culturel de Doische	DOISCHE	3	3		23/09/2008	Reconnaissance et classement en catégorie 3	Catégorie 3
ASBL Foyer culturel de Durbuy	DURBUY	2	1	P. Hermal	11/02/2009	Reconnaissance et classement en catégorie 2	Catégorie 2
ASBL "Ecrin" Centre culturel d'Eghezée	EGHEZEE	2	1	P. Deman	23/09/2008	Reconnaissance et classement en catégorie 2	Catégorie 2
ASBL Centre culturel de ENGHEN	ENGHIEN	4	3	M. Segers	8/09/2009	Reconnaissance et classement en catégorie 3, sous réserve de l'avis officiel de la Province de Hainaut	Catégorie 3, prise en cours du CP à partir du 01/01/2009
ASBL Centre culturel d' Engis	ENGIS	1	1+	R. Burton	18/03/2009	Reconnaissance et classement en catégorie 1 (avec maintien de la subvention actuelle).	Reconnaissance et classement en catégorie 1 avec accord pour une subvention additionnelle de 24.800 €, sous condition du renforcement du travail de l'animateur-directeur et avec évaluation intermédiaire endéans les 2 ans
ASBL "Espace Senghor", Centre culturel d'Etterbeek	ETTERBEEK	1++	1+++	V. Bertholet	12/11/2008	Reconnaissance et classement en catégorie 1 avec prise en considération d'un maximum valorisable de 472.998 € sous condition de la vérification du statut de l'A-DIR.	Catégorie 1 avec accord pour un financement additionnel de 33,224,26 euros (équivalent à 20 % de la subvention ordinaire 2008), portant la subvention 2009 à 199,345,54 euros
ASBL Centre culturel d'Evere	EVERE	1	1		12/11/2008	Reconnaissance et classement en catégorie 1 avec évaluation endéans les 2 ans.	Reconnaissance et classement en catégorie 1 avec évaluation endéans les deux ans

Tableau de suivi administratif du renouvellement des contrats-programmes

ASBL Centre culturel de Farciennes	FARCIENNES	4	3	P. Guisen	22/09/2009	Reconnaissance et classement en catégorie 3 avec période probatoire de 2 ans ; sous réserve d'une délibération du Conseil communal sur la mise à disposition à titre exclusif des bâtiments au centre culturel et de la fourniture du détail des aides indirectes prévues pour toute la durée du contrat-programme 2009-2012 ; sous condition de la mise en place d'un Conseil culturel et du renforcement de la politique culturelle menée permettant, au terme des deux années probatoires, l'accès du centre à la subvention de la catégorie 3. Pour atteindre la catégorie 3, il est conseillé, à titre exemplatif, au Centre culturel de Farciennes de : mettre en chantier un ou des ateliers de créativité à destination d'un public rajeuni et avec le concours d'animateurs (ponctuels) aux compétences artistiques suffisamment avérées ou d'un partenaire dont les compétences sont reconnues ; d'accueillir sous forme de résidence un groupe (amateur) afin de lui permettre d'améliorer ses performances par toutes formes utiles (prêt de salle, conseil, accompagnement, programmation) ; organiser une activité de diffusion ou d'animation en temps scolaire à l'usage d'élèves de l'enseignement primaire de Farciennes ; poursuivre le développement des partenariats en éducation permanente. Le montant de l'aide forfaitaire durant la période probatoire proposée par la 3C est équivalent à la subvention de la catégorie 4.	Reconnaissance du Centre culturel de Farciennes et son classement en catégorie 3, avec période probatoire de deux ans. La prise en cours du contrat-programme est fixée au 1er janvier 2009, sous réserves : - d'une délibération du Conseil communal relative à la mise à disposition à titre exclusif des bâtiments au Centre culturel ; - d'une délibération du Conseil communal relative au détail des aides indirectes prévues pour la durée du contrat-programme et sous conditions : - de la mise en place d'un Conseil culturel ; - du renforcement de la politique culturelle menée permettant au terme des deux années probatoires, l'accès au centre à la subvention de la catégorie 3. Durant les deux années probatoires, le centre bénéficiera, s'il répond aux conditions précitées, d'une aide forfaitaire supplémentaire de 12.400 euros l'an. Elle s'ajoute au subside actuellement perçu par le Centre culturel en catégorie 4. Prise en cours du CP le 01/01/2009
ASBL Centre culturel de Flémalle	FLEMALLE	2	2		17/02/2009	Reconnaissance et classement en catégorie 2	Catégorie 2
ASBL Centre culturel de Floreffe	FLOREFFE	3	3		25/11/2008	Reconnaissance et classement en catégorie 3	Catégorie 3
ASBL Foyer culturel de Florennes	FLORENNES	2	2		23/06/2008	Reconnaissance et classement en catégorie 2 sous réserve de délibération du Conseil provincial.	Catégorie 2
ASBL Centre culturel du Beau Canton	FLORENVILLE	1	1+	J.J. Messiaen	28/04/2009	La 3C se prononce en faveur de la reconnaissance du CCL de Florenville et de Chiny et de son classement en catégorie 2, avec évaluation intermédiaire au terme des deux premières années, de manière à réapprécier la manière dont le CCL de Florenville et de Chiny rencontre l'ensemble des critères de reconnaissance et de classement.	Ministre accorde au CC un délai pour se mettre en conformité.
ASBL Centre culturel de l'Entité fossoise	FOSESSE-LA-VILLE	3	3		23/09/2008	Reconnaissance et classement en catégorie 3	catégorie 3
ASBL Centre culturel de Frameries	FRAMERIES	3	2	D. Caille	7/01/2009	Reconnaissance et classement en catégorie 3 avec évaluation intermédiaire dans 2 ans sous 3 conditions: le recrutement d'un animateur chargé de mener des projets en éducation permanente ; le respect, par les autorités communales de l'autonomie de gestion et de décision du CC ; que le centre rééquilibre ses activités (et budgets y afférents) vers l'action socioculturelle en milieu populaire.	Catégorie 3 avec évaluation intermédiaire dans 2 ans sous 3 conditions: le recrutement d'un animateur chargé de mener des projets en éducation permanente ; le respect, par les autorités communales de l'autonomie de gestion et de décision du CC ; que le centre rééquilibre ses activités (et budgets y afférents) vers l'action socioculturelle en milieu populaire.
ASBL "La Villa", Centre culturel de Ganshoren	GANSHOREN	4	3	M. Segers	7/01/2009	Reconnaissance et classement en catégorie 3	Catégorie 3

Tableau de suivi administratif du renouvellement des contrats-programmes

ASBL Centre culturel de Gembloux	GEMBOLOUX	1	1+	C. Boucq	25/11/2008	Reconnaissance et classement en catégorie 1 avec prise en considération d'un maximum valorisable de 134.609 € sous condition d'engager un animateur supplémentaire avec mission de travail sur décentralisation et réflexion implémentation territoire.	Reconnaissance et classement en catégorie 1 avec accord pour un financement additionnel d'un montant de 24.800 €, portant la subvention ordinaire de la CF à 135.481,02 € sous condition d'engager un animateur supplémentaire avec mission de travail sur décentralisation et réflexion implémentation territoire.
ASBL Foyer culturel de Genappe	GENAPPE	3	3		11/02/2009	Reconnaissance et classement en catégorie 3 avec évaluation intermédiaire endéans les deux ans, sous condition du recrutement d'un animateur supplémentaire.	Catégorie 3 avec évaluation intermédiaire endéans les deux ans, sous condition du recrutement d'un animateur supplémentaire.
ASBL Centre culturel de Gerpinnes	GERPINNES	3	2	C. Boucq	11/02/2009	Reconnaissance et classement en catégorie 3	Catégorie 3
ASBL Centre culturel de Habay	HABAY-LA-NEUVE	4	3	N. Albaret	8/09/2009	Reconnaissance et classement en catégorie 3	Catégorie 3, prise en cours du CP à partir du 01/01/2009
ASBL Centre culturel de HANNUT	HANNUT	3	3		17/02/2009	Reconnaissance et classement en catégorie 3	Catégorie 3
ASBL Centre culturel local Hastière	HASTIERE	3	3		17/02/2009	Reconnaissance et classement en catégorie 3 avec évaluation endéans les 2 ans	Catégorie 3 avec évaluation endéans les 2 ans
ASBL Centre culturel d'Havelange	HAVELANGE	4	3	D. Caille	20/10/2009	Reconnaissance et classement en catégorie 3	Catégorie 3, prise en cours du CP à partir du 01/01/2009
ASBL Centre culturel de l'Arrondissement de Huy	HUY	R1	R1+20%	O. Van Hee	20/01/2009	Reconnaissance et classement en catégorie 1 avec prise en considération d'un maximum valorisable de 711,412 euros.	Reconnaissance et classement en catégorie 1 avec prise en considération d'un maximum valorisable de 711.412 €.
ASBL "CLI" Centre de Loisir et d'Information	ITTRE	2	2	P. Deman	3/03/2009	Dossier reporté (procédure de mise en demeure)	<i>Nouveau dossier attendu par l'Administration pour analyse</i>
ASBL "Centre Armillaire" Centre culturel de Jette	JETTE	2	2		12/11/2008	Reconnaissance et classement en catégorie 2.	Catégorie 2
ASBL Foyer culturel de Jupille-Wandre	JUPILLE	3	2	N. Albaret	10/09/2008	Reconnaissance et classement en catégorie 2	Catégorie 2
ASBL Centre culturel régional du Centre	LA LOUVIERE	R1	R1 + 20%	V. Bertholet et P. Grandjean	28/04/2009	Reconnaissance et classement en catégorie régionale 1, avec augmentation de 20 % et sous réserve de la conclusion d'une convention de mise à disposition approuvée par le Conseil communal du bâtiment "le Palace" ,	Reconnaissance et classement en catégorie régionale 1, avec augmentation de 20 % et sous réserve de la conclusion d'une convention de mise à disposition approuvée par le Conseil communal du bâtiment "le Palace" ,
ASBL Centre culturel du Roelux	LE ROEULX	4	3	C. Boucq	8/09/2009	Reconnaissance et classement en catégorie 3 sous condition de vérification des modalités de mise à disposition du personnel communal par l'Inspection et sous réserve de l'avis officiel de la province de Hainaut.	Catégorie 3, prise en cours du CP à partir du 01/01/2009 sous réserve de vérification des modalités de mise à disposition du personnel communal par le SGIC
ASBL "René Magritte" Centre culturel	LESSINES	2	1	P. Guisen	3/03/2009	Reconnaissance et classement en catégorie 1 avec une évaluation intermédiaire dans les 2 ans. La 3C encourage le centre à développer des actions en matière d'éducation permanente et d'agir envers les publics défavorisés et sous réserve d'obtention de la convention relative au transfert des points APE (décision Conseil communal).	Catégorie 1 avec une évaluation intermédiaire endéans les 2 ans et avec renforcement des actions en matière d'éducation permanente et des activités avec des publics fragilisés ; et sous réserve d'obtention de la convention faisant état de la décision communale relative au transfert des points APE.
ASBL Centre culturel Libramont-Chevigny	LIBRAMONT	2	2		10/09/2008	Reconnaissance et classement en catégorie 2 sous condition de repenser la composition de l'équipe d'animation et le personnel administratif.	Catégorie 2, sous condition de repenser l'organisation du travail entre le personnel d'animation et de gestion administrative.
ASBL "Les Chiroux" Centre culturel	LIEGE	1++	1+++	D. Caille	25/11/2008	Reconnaissance et classement en catégorie 1 avec prise en considération d'un maximum valorisable de 259.519 €.	Catégorie 1 avec accord pour un financement additionnel d'un montant de 33.224,26 euros (équivalent à 20 % de la subvention ordinaire 2008) portant la subvention 2009 à 199.345,54 euros.

Tableau de suivi administratif du renouvellement des contrats-programmes

ASBL Foyer culturel de Manage	MANAGE	3	3		3/12/2008	Reconnaissance et classement en catégorie 3	Catégorie 3
ASBL "Culture et Vie en Marche" Maison de la Culture Famenne-Ardenne	MARCHE-EN-FAMENNE	R2	R1	D. Caille	20/01/2009	Reconnaissance et classement en catégorie régionale 1.	Reconnaissance et classement en catégorie 1
ASBL Centre culturel de Marchin	MARCHIN	2	1	L. Barel	17/02/2009	Reconnaissance et classement en catégorie 1 sous réserve de l'adaptation du CP (détails des aides directes et indirectes) et de la communication de la délibération du Conseil communal quant aux aides précitées.	Catégorie 1 sous réserve de clarifier dans le contrat-programme le détail des aides directes et indirectes et de communiquer la délibération du Conseil communal quant aux aides précitées.
ASBL "En Thiérache" Centre culturel de Momignies	MOMIGNIES	2	2		3/03/2009	Reconnaissance et classement en catégorie 2	Catégorie 2
ASBL "Le Sablon" Centre culturel	MORLANWELZ	3	3		7/01/2009	Reconnaissance et classement en catégorie 3, sous condition de l'engagement d'un animateur supplémentaire.	Catégorie 3, sous condition de l'engagement d'un animateur supplémentaire.
ASBL centre culturel Mouscronnois	MOUSCRON	2	1	O. Van Hee	25/11/2008	Reconnaissance et classement en catégorie 1	catégorie 1 avec recommandation du renforcement de la dimension d'éducation permanente, notamment via l'engagement d'un animateur.
ASBL "Théâtre de Namur" Centre culturel régional de Namur	NAMUR	R1	R1 + 20%	M. Segers & D. Caille	28/04/2009	Reconnaissance et renouvellement en catégorie 1, avec évaluation intermédiaire endéans les deux ans et sous réserve de l'adoption des comptes 2008, d'un plan d'apurement dûment approuvé par les instances statutaires et validé par l'Inspection, le Service des centres culturels et la 3C. Elle ajoute également des conditions à remplir durant la durée du contrat programme : remédier à la vacance du poste de directeur chargé du développement territorial ; mettre en œuvre une comptabilité analytique spécifique au centre dramatique, validée par les instances lors de l'approbation des comptes et des budgets ; mettre en œuvre une information régionale, tous secteurs confondus, avec supports diversifiés (minimum deux) développant un contenu rédactionnel au-delà du programme de saison.	Reconnaissance et classement en catégorie 1 avec accord pour une subvention complémentaire augmentant la subvention de l'année antérieure de 20 %, soit 143.115 euros : moyennant une évaluation intermédiaire endéans les deux ans ; sous réserve de l'adoption des comptes 2008 et du plan d'apurement dûment approuvé par les instances statutaires et validé par les services du Gvt et sous conditions de : l'engagement d'un directeur chargé du développement territorial pour le 30 juin au plus tard ; la mise en œuvre d'une comptabilité analytique spécifique au Centre dramatique, validée par les instances lors de l'approbation des comptes et des budgets dès l'exercice 2009 ; la mise en œuvre d'une information régionale, tous secteurs confondus, avec supports diversifiés développant un contenu rédactionnel au-delà du programme de saison ; en outre, l'augmentation accordée ne pourra être affectée qu'au développement des missions et de l'action territoriales.
ASBL Centre culturel de Nassogne	NASSOGNE	3	2	L. Barel	3/12/2008	Reconnaissance et classement en catégorie 2	Catégorie 2
ASBL Centre culturel d'Ottignies	OTTIGNIES	1++	1+++	P. Deman	25/11/2008	Reconnaissance et classement en catégorie 1 avec prise en considération d'un maximum valorisable de 484.429 €.	Catégorie 1 avec accord pour un financement additionnel d'un montant de 33.224,26 euros (équivalent à 20 % de la subvention ordinaire 2008) portant la subvention 2009 à 199.345,54 euros.
ASBL Centre culturel d'Ourthe et Meuse	OURTHE MEUSE (ANGLEUR)	3	2	C. Fafchamps	11/02/2009	Reconnaissance et classement en catégorie 3 sous condition d'obtention de la Convention communale de mise à disposition des bureaux d'Angleur (siège social). Remarque de la 3C sur l'urgence d'une action culturelle renforcée sur Sclessin et de l'inadéquation d'un CP de 4 ans. La 3C souhaite attirer l'attention de la Ministre sur la qualité du travail mené et l'extrême fragilité financière permettant son maintien.	Catégorie 3 sous condition d'obtention de la convention communale de mise à disposition des bureaux d'Angleur (siège social).
ASBL "Pays des Collines" Centre culturel	PAYS DES COLLINES	2	1	O. Van Hee	12/11/2008	Reconnaissance et classement en catégorie 1	Catégorie 1
ASBL Foyer culturel de Peruwelz	PERUWELZ	1	1		7/10/2008	Reconnaissance et classement en catégorie 1	Catégorie 1

Tableau de suivi administratif du renouvellement des contrats-programmes

ASBL Foyer culturel de Perwez	PERWEZ	2	1	C. Boucq	23/06/2008	Reconnaissance et classement en catégorie 1, sous réserve d'une délibération du Conseil communal sur la mise à disposition de personnel (circulaire Courard) et sous condition de l'engagement de personnel d'animation complémentaire.	Catégorie 1, sous réserve d'une délibération du Conseil communal sur la mise à dispo de personnel et sous condition de l'engagement de personnel d'animation complémentaire.
ASBL Foyer Socio-culturel de Philippeville	PHILIPPEVILLE	2	2		17/02/2009	Reconnaissance et classement en catégorie 2	Catégorie 2
ASBL Maison culturelle de Quaregnon	QUAREGNON	1	1		12/11/2008	Reconnaissance et classement en catégorie 1	Catégorie 1
ASBL Centre culturel de Rebecq	REBECQ	3	3	P. Guisen	11/02/2009	Reconnaissance et classement en catégorie 3 avec une évaluation intermédiaire endéans les deux ans.	Catégorie 3 avec une évaluation intermédiaire endéans les deux ans.
ASBL Foyer culturel de Rixensart	RIXENSART	3	2	N. Albaret	10/09/2008	Reconnaissance et classement en catégorie 2	Catégorie 2
ASBL Centre culturel des Roches	ROCHEFORT	3	2	P. Deman	20/10/2009	Reconnaissance et classement en catégorie 2.	Catégorie 2, prise en cours du CP à partir du 01/01/2009
ASBL Centre culturel Rossignol Tintigny	ROSSIGNOL	2	2	C. Boucq	3/03/2009	Reconnaissance et classement en catégorie 2 avec une évaluation intermédiaire dans les 2 ans et sous condition de mise à jour de la composition de l'AG au Moniteur.	Catégorie 2 avec évaluation intermédiaire endéans les 2 ans et sous condition de mise à jour et publication de la composition de l'AG au Moniteur.
ASBL Foyer culturel de Saint-Ghislain	SAINT-GHISLAIN	1	1		7/01/2009	Reconnaissance et classement en catégorie 1	Catégorie 1
ASBL Centre culturel Jacques Franck	SAINT-GILLES	1++	1+++	L. Barel	12/11/2008	Reconnaissance et classement en catégorie 1 avec prise en considération d'un maximum valorisable de 328.390,80 €.	Catégorie 1 avec accord pour un financement additionnel de 33.224,26 euros (équivalent à 20 % de la subvention ordinaire 2008), portant la subvention 2009 à 199.345,54 euros
ASBL "Crac's" Centre culturel de Sambreville	SAMBREVILLE	1+	1++	P. Granjean	11/02/2009	Reconnaissance et classement en catégorie 1, avec maintien de la subvention actuelle.	Reconnaissance et classement en catégorie 1, avec maintien de la subvention actuelle.
ASBL Centre culturel de Seraing	SERAING	1++	1+++	D. Caille	23/09/2008	Reconnaissance et classement en catégorie 1 avec prise en considération d'un montant de 467.241 € valorisables.	Catégorie 1 avec accord pour un financement additionnel d'un montant de 33.224,26 euros (équivalent à 20 % de la subvention 2008) portant la subvention 2009 à 199.345,54 euros.
ASBL Centre culturel de Silly	SILLY	3	3		17/02/2009	Reconnaissance et classement en catégorie 3 avec évaluation intermédiaire endéans les 2 ans, sous condition de l'engagement d'un(e) animateur(trice) à mi-temps supplémentaire.	Catégorie 3 avec évaluation intermédiaire endéans les 2 ans et sous condition de l'engagement d'un mi-temps supplémentaire en animation.
ASBL "Terre chevrotine" Centre culturel de Sivry-Rance	SIVRY	1+	1+	C. Boucq	11/02/2009	Reconnaissance et classement en catégorie 1 avec maintien de la subvention actuelle et évaluation intermédiaire dans deux ans.	Reconnaissance et classement en catégorie 1 avec maintien de la subvention actuelle à 134.503,30 euros et évaluation intermédiaire dans deux ans.
ASBL Centre culturel de Soignies	SOIGNIES	3	1	N. Albaret	7/01/2009	Reconnaissance et classement en catégorie 2. La 3C attire l'attention de la Ministre sur la nécessité de prévoir un apport complémentaire pour la gestion future de l'infrastructure.	Catégorie 2
ASBL Centre culturel de Soumagne	SOUMAGNE	2	2	P. Hermal	21/10/2008	Reconnaissance et classement en catégorie 2 avec évaluation intermédiaire endéans les deux ans.	Catégorie 2 avec évaluation intermédiaire endéans les deux ans.
ASBL Centre culturel de Spa	SPA	2	1	V. Bertholet	21/10/2008	Reconnaissance et classement en catégorie 2 sous condition de l'engagement d'un 3ème animateur ETP et sous réserve d'une délibération du Conseil communal sur la mise à dispo de personnel (circulaire Courard).	Catégorie 2 sous condition de l'engagement d'un 3ème animateur ETP et sous réserve d'une délibération du Conseil communal sur la mise à dispo de personnel .
ASBL "Henri Simon" Foyer culturel	SPRIMONT	2	2		17/02/2009	Reconnaissance et classement en catégorie 2 sous réserve de la délibération du Conseil communal sur la mise à disposition de l'infrastructure et d'une convention de mise à disposition de personnel détaché (circulaire Courard).	Catégorie 2 sous réserve de la délibération du Conseil communal sur la mise à disposition de l'infrastructure et d'une convention de mise à disposition de personnel détaché.

Tableau de suivi administratif du renouvellement des contrats-programmes

ASBL Centre culturel de Stavelot	STAVELOT	2	1	V. Bertholet	21/10/2008	Reconnaissance et classement en catégorie 1	Catégorie 1
ASBL Centre culturel de Theux	THEUX	3	3		25/11/2008	Reconnaissance et classement en catégorie 3	Catégorie 3
ASBL Maison de la Culture de Tournai	TOURNAI	R1	R1 + 20 %	C. Fafchamps & T. Van Campenhout	24/03/2009	Reconnaissance et classement en catégorie R1 avec prise en considération d'un maximum valorisable de 980.609,00 euros avec évaluation intermédiaire et sous 3 réserves : délibération Conseil communal garantissant la parité financière des aides directes et indirectes quel que soit l'état d'avancement de l'hypothèse du passage de la régie spectacle d'un statut communal vers un statut privé ; la délibération du Conseil communal et la signature de conventions pour chaque travailleur mis à disposition dans le cadre de la régie spectacle, conformes à la Circulaire Courard ; la délibération du Conseil communal portant sur la valorisation en aide indirecte de la régie bâtiment dans les modalités d'une aide technique en heures de travail prestées (20 euros de l'heure) pour un montant équivalent à 257621,36 euros soit 12881 heures (base 2008). La 3C invite par ailleurs la Ministre à dissocier ce refinancement des demandes de subventions annexes dans les domaines (notamment) des arts de la scène et de la coopération transfrontalière. Ces demandes complémentaires ne sont pas de la compétence de la 3C.	Reconnaissance et classement en catégorie R1 avec prise en considération d'un maximum valorisable de 980.609,00 euros avec évaluation intermédiaire et sous 3 réserves : délibération Conseil communal garantissant la parité financière des aides directes et indirectes quel que soit l'état d'avancement de l'hypothèse du passage de la régie spectacle d'un statut communal vers un statut privé ; la délibération du Conseil communal et la signature de conventions pour chaque travailleur mis à disposition dans le cadre de la régie spectacle, conformes à la Circulaire Courard ; la délibération du Conseil communal portant sur la valorisation en aide indirecte de la régie bâtiment dans les modalités d'une aide technique en heures de travail prestées (20 euros de l'heure) pour un montant équivalent à 257621,36 euros soit 12881 heures (base 2008).
ASBL Centre culturel de Tubize	TUBIZE	1++	1++	R. Burton	11/02/2009	Reconnaissance et classement en catégorie 1 avec maintien de la subvention actuelle et avec une évaluation intermédiaire dans un an.	Catégorie 1 avec période probatoire d'un an permettant dans ce délai une réévaluation de la situation du Centre culturel et avec maintien du montant de la subvention ordinaire actuelle à 166,121,28 €.
ASBL Centre culturel régional de Verviers	VERVIERS	R1	R1 + 20 %	E. Glinne & O. Van Hee	21/04/2009	Reconnaissance et classement en catégorie régionale 2 avec les réserves suivantes : Approbation des comptes 2008 par le CA et l'AG, Présentation d'un plan d'apurement adopté par les instances et soumis à l'avis de l'inspection. Le contrat-programme fera aussi l'objet d'une évaluation endéans les deux ans qui portera sur les conditions suivantes : définition d'objectifs clairs et concrets en matière de développement régional et de démocratie culturelle, projection de moyens en adéquation avec ces objectifs, procédure et une méthode d'auto-évaluation participative, engagement d'un animateur chargé du développement régional, notamment dans ses liens avec les CCL de l'arrondissement, établissement d'une programmation tous publics en arts de la scène qui valorise davantage les spectacles portés par des créateurs reconnus par la Direction générale de la Culture, afin que le CCRV rompe son isolement en la matière, mise en œuvre d'une information régionale, tous secteurs confondus, sur au moins 2 supports (développant un contenu rédactionnel au-delà du programme).	Reconnaissance et classement en catégorie 1 sous réserves : de la présentation des comptes 2008 approuvés par les instances décisionnelles, du plan d'apurement adopté par les instances décisionnelles et approuvé par l'inspection ; et sous conditions d'évaluation endéans les deux ans portant sur : l'engagement d'un animateur chargé du développement régional dans ses liens avec les CCL de l'arrondissement ; la définition d'objectifs concrets en matière de développement régional et de démocratie culturelle ; la projection de moyens budgétaires en adéquation avec ces objectifs ; la mise en place d'une procédure et méthode d'évaluation participative ; l'établissement d'une programmation tous publics en Arts de la scène valorisant davantage les spectacles des créateurs reconnus par la DG Culture ; la mise en œuvre d'une information régionale, tous secteurs confondus, développant un contenu rédactionnel au-delà du programme de saison. Toutefois, les conditions requises pour l'obtention d'une subvention complémentaire ne sont pas rencontrées.

Tableau de suivi administratif du renouvellement des contrats-programmes

ASBL Centre culturel régional de Philippeville	VIROINVAL (NIMES)	R3	R2	P. Guisen et JJ Messiaen	23/11/2009	Reconnaissance et classement en catégorie 3 sous réserve que le CCR ait d'ici avril 2010 émis une réflexion stratégique s'appropriant l'analyse externe produite par le STICS. L'Inspection et la 3C seront saisis de l'examen de ce document et remettront un avis à la Ministre. La 3C estime qu'à ce stade, la demande de revalorisation de la subvention de la Communauté française (+20%) est prématurée. Si la Ministre décide toutefois d'octroyer au Centre une augmentation, celle-ci devrait être exclusivement consacrée à l'engagement de 1 ou 2 animateurs dont la tâche principale sera de construire un processus de développement régional.	Reconnaissance et classement en catégorie régionale 3 sans augmentation de sa dotation. Cette décision est prise <u>sous réserve</u> que le Centre culturel ait d'ici avril 2010 émis une réflexion stratégique s'appropriant l'analyse externe produite par le STICS. Les Services compétents de l'Administration générale de la Culture et la 3C seront saisis de l'examen de ce document stratégique et feront parvenir leur analyse à la Ministre.
ASBL Centre culturel de Walcourt	WALCOURT	3	2	O. Van Hee	23/09/2008	Reconnaissance et classement en catégorie 2	Catégorie 2
ASBL Centre culturel de Wanze	WANZE	1	1+	D. Caille	17/02/2009	Reconnaissance et classement en catégorie 1 avec prise en considération d'un maximum valorisable de 146,124,60 €	Reconnaissance et classement en catégorie 1 avec accord pour un financement additionnel d'un montant de 24,800 euros, portant la subvention ordinaire de la CF à 135.481,02 euros,
ASBL "Espace Bernier" Centre culturel de Waterloo	WATERLOO	2	1	P. Guisen	25/11/2008	Reconnaissance et classement en catégorie 1	Catégorie 1
ASBL "La Vénérie", Centre culturel de Watermael-Boitsfort	WATERMAEL-BOITSFORT	1++	1+++	R. Burton	12/11/2008	Reconnaissance et classement en catégorie 1 avec prise en considération d'un montant maximum de 307.642 € valorisables.	Catégorie 1 avec accord pour un financement additionnel d'un montant de 33.224,26 euros (équivalent à 20 % de la subvention ordinaire 2008) portant la subvention 2009 à 199.345,54 euros.
ASBL Centre culturel de Welkenraedt	WELKENRAEDT	1+	1++	P. Erler	7/01/2009	Reconnaissance et classement en catégorie 1 avec maintien de la subvention actuelle et évaluation intermédiaire endéans les deux ans.	Reconnaissance et classement en catégorie 1 avec obtention d'une subvention complémentaire accordée par phasage, pour un montant de 12,400 euros en 2009 et passage à 24,800 euros après évaluation intermédiaire endéans les deux ans, sous réserve de l'obtention du détail des aides indirectes et sous condition du renforcement des actions en EP et en décentralisation, notamment via l'engagement de personnel chargé de les renforcer ET de la mise à disposition du centre culturel pour les ateliers.
ASBL "Wolu-Culture", Centre culturel de Woluwé-St-Lambert	WOLUWE-ST-LAMBERT	1	1+	M. Segers	18/03/2009	Reconnaissance et classement en catégorie 1, avec prise en considération d'un maximum valorisable de 188.330 euros.	Reconnaissance et classement en catégorie 1 avec accord pour un financement additionnel de la CF d'un montant de 24,800 € portant la subvention ordinaire à 135491,42 €.